



Ordonnance de télécom CRTC 2010-512

Version PDF

Ottawa, le 23 juillet 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
NorthernTel, Limited Partnership	297 297A	le 17 juin 2010 le 22 juin 2010

Secrétaire général